

PARTENAIRES DANS LE CRIME:

Le financement international
du contrôle des drogues et les
violations graves des droits
de l'homme.



**HARM REDUCTION
INTERNATIONAL**

PARTENAIRES DANS LE CRIME:

Le financement international du contrôle des drogues et les violations graves des droits de l'homme.

Patrick Gallahue, Roxanne Saucier et Damon Barrett
Juin 2012

© 2012 International Harm Reduction Association

ISBN 978-0-9566116-5-9

Conception: Anne Heasell
Rédaction: Jennifer Armstrong
Traduction: Rita Felten

Publié par:

Harm Reduction International

Unit 2D12

South Bank Technopark

90 London Road

London

SE1 6LN

Téléphone: +44 (0)207 717 1592

Fax: +44 (0)207 922 8822

info@ihra.net

www.ihra.net



Cette oeuvre est soumise à la licence Creative Commons Attribution-NoDerivs 3.0 Unported License <http://creativecommons.org/licenses/by-nd/3.0/legalcode>

AU SUJET DE HARM REDUCTION INTERNATIONAL

Harm Reduction International est une de principales organisations non-gouvernementales internationales engagées dans la promotion de stratégies politiques et de pratiques visant à réduire les dommages sanitaires et sociaux dus à la consommation de drogues et de minimiser l'impact négatif des lois et directives antidrogues sur les individus, les collectivités et la société, et ceci au point de vue social, sanitaire, économique et social.

Notre vision est un monde dans lequel les individus et les communautés bénéficient de lois, de stratégies et de directives antidrogues destinées à promouvoir la santé, la dignité et les droits de l'homme.

Nous travaillons dans le but de réduire les dommages liés aux drogues en promouvant sur le plan de la santé publique des stratégies politiques et des démarches qui se sont déjà avérées efficaces et en insistant dans le cadre de la lutte antidrogue internationale sur des approches respectant les droits de l'homme et ceci par le biais d'un programme global de recherche, d'analyses, de plaidoyers et de collaboration avec des partenaires de la société civile.

AU SUJET DU PROGRAMME SUR LES DROITS DE L'HOMME DE HARM REDUCTION INTERNATIONAL

Dans le cadre de la lutte antidrogue internationale notre programme vise à promouvoir une approche respectant les droits de l'homme ainsi que l'application de réglementations aptes à réduire les dommages. Nous plaidons en faveur d'un environnement juridique et politique international qui favorise le développement de démarches et de services visant à réduire les dommages tout en respectant les droits de l'homme des toxicomanes et de tous ceux qui sont impliqués dans la consommation, la législation antidrogue et le trafic de drogue.

Ceci est une traduction du résumé et des points principaux du rapport « Partners in crime », « Partenaires dans le Crime : Le financement international du contrôle des drogues et les violations graves des droits de l'homme », disponible sur <http://www.ihra.net/contents/1215>.

RÉSUMÉ :

Détention, travaux forcés et peine de mort
– Notre responsabilité commune.

*La responsabilité est une des caractéristiques fondamentales des droits de l'homme.
Sans responsabilité, les droits de l'homme ne sont que fausse apparence.*

Prof. Paul Hunt¹

Les États sont régulièrement rappelés à leur « responsabilité commune » de lutter contre la consommation et le trafic de stupéfiants – une obligation codifiée dans des accords internationaux visant à réduire l'offre et la demande. Les approches mises en œuvre pour assurer cette « responsabilité commune » se basent cependant plus souvent sur l'application des lois que sur la santé publique ou les services sociaux. Ces approches ont tendance à se focaliser plutôt sur la punition que sur l'assistance.

Ces approches ne sont pas fondées, car non seulement elles ne sont pas efficaces, mais elles mènent en outre à des violations des droits de l'homme très répandues, y compris à des exécutions, des emprisonnements arbitraires, des travaux forcés et des traitements cruels, inhumains et dégradants, voire même à la torture.

Dans le cadre de la lutte contre la drogue les violations des droits de l'homme sont suffisamment documentées, mais beaucoup d'États donateurs riches s'empressent à financer d'autres États pour les aider à respecter les obligations internationales du contrôle des stupéfiants, sans s'assurer du respect des droits de l'homme. Beaucoup de millions de dollars et d'euros, investis sur le plan financier

et technique ainsi qu'en information et en personnel, sont attribués à maints pays y compris à des zones de conflits et des pays avec un passé de violations énormes des droits de l'homme.

Une grande partie de cet argent est versée par le biais de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC). Pendant 2 années, de 2010 à 2012, des donateurs versaient à peu près 273,2 millions USD au programme de drogue de l'Office². De cet argent 61 millions ont été utilisés pour combattre le trafic illégal de drogues et ceci souvent dans des zones où les droits de l'homme sont gravement violés³. En dehors de ces donations des millions supplémentaires en aide bilatérale sont accordés à des gouvernements coupables de graves violations des droits de l'homme. Ainsi par exemple le « Foreign and Commonwealth Office » britannique (FCO – ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni) a versé, de 2000/1 à 2008/9, environ £3.025.000 à l'Iran pour l'assister dans sa lutte contre les stupéfiants⁴.

Ces fonds sont destinés à réduire la criminalité et la souffrance humaine en baissant l'offre et la demande de stupéfiants illégaux. Mais en réalité et au nom de la lutte contre la drogue, les

¹P. Hunt (2008) Préface, H. Potts. *Accountability and the Right to the Highest Attainable Standard of Health*, Colchester: Centre des Droits de l'Homme, University of Essex.

²Une partie des fonds est investie dans des programmes et des projets aux bénéfices potentiels, comme par exemple la réduction des risques sanitaires.

³Budget consolidé biennal 2012-2013 de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), Rapport du Comité de Direction, E/CN.7/2011/16-/CN.15/2011/22, p.97.

⁴Protocole du Parlement britannique : HC Deb, 28 avril 2009, c1205W, inclus les fonds gérés par l'UNOD

AU NOM DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DONATEURS FAVORISENT DES PRATIQUES A L'ETRANGER QU'ILS CONSIDERENT EUX-MEMES COMME IMMORALES ET ILLEGALES.

donateurs favorisent des pratiques à l'étranger qu'ils considèrent eux-mêmes comme immorales et illégales. La situation n'a pas changé depuis plusieurs années.

Les États membres de l'Union Européenne, par exemple, désapprouvent la peine de mort. Cependant, et ce rapport le montre clairement, des fonds de pays membre de l'UE peuvent faciliter des condamnations à mort avec comme suites des mises à mort par pendaison, par peloton d'exécution ou injection létale à des personnes ayant commis des délits de trafic de drogues. Lors même qu'aucun crime ne justifiera jamais la peine capitale, il faut cependant remarquer que très souvent ce ne sont pas les grands trafiquants qui sont exécutés, mais des petits coursiers impliqués dans le trafic parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, ils y sont souvent forcés.

Dans le contexte national et international certains pays donateurs comme l'Australie et les États-Unis se prononcent clairement en faveur de thérapies aptes à guérir les toxicomanes. Des fonds versés par les gouvernements australien et américain ont cependant été dépensés pour l'entretien et l'entraînement de personnel de centres de détention où les prisonniers sont victimes de violence physique, d'isolation et de travail forcé. En outre ces personnes n'ont pas droit à un traitement adéquat, traitement qui s'est pourtant avéré efficace dans lesdits pays – donc : violation du droit international et non-respect de leurs propres jurisprudences.

Alors que certains gouvernements désapprouvent ouvertement ces violations des droits de l'homme en publiant des

directives et des déclarations dans leurs pays, ils continuent eux-mêmes à fournir des fonds et des ressources matérielles à des gouvernements étrangers responsables de violations identiques.

Ce rapport montre qu'à côté de l'aide bilatérale (aide accordée directement aux gouvernements) une grande partie des donations est canalisée à travers les agences des Nations Unies et ces donations sont de ce fait éloignées de leur source et de leur destination prévue à l'origine. De ce fait, les Nations Unies, au lieu d'être un gardien des droits de l'homme, ne servent plus que de tampon entre les obligations des États donateurs et l'impact de leurs donations sur le terrain.

Vu les graves violations des droits de l'homme, violations qui par endroits se font même systématiquement, les États donateurs ne devraient jamais fournir de l'argent, de l'assistance technique, du matériel ou de l'information pour combattre la drogue sans avoir d'abord sondé scrupuleusement si cette aide ne facilitera des abus. Ces mesures de précaution sont trop souvent inexistantes ou insuffisantes.

L'application de telles mesures de sécurité est réaliste. L'UNODC a récemment développé ses propres directives internes sur les droits de l'homme destinées à

Des fonds de pays membre de l'UE peuvent faciliter des condamnations à mort avec comme suites des mises à mort par pendaison, par peloton d'exécution ou injection létale à des personnes ayant commis des délits de trafic de drogues.

LES NATIONS UNIES, AU LIEU D'ÊTRE UN GARDIEN DES DROITS DE L'HOMME, NE SERVENT PLUS QUE DE TAMPON ENTRE LES OBLIGATIONS DES ETATS DONATEURS ET L'IMPACT DE LEURS DONATIONS SUR LE TERRAIN.

être mises en pratique avec des outils de programmation concrets. En 2012 l'UNODC a en outre rejoint onze autres agences pour revendiquer la fermeture des centres de rétention pour toxicomanes. Ceci constitue un progrès important. Ce rapport montre néanmoins que ces positions ne se reflètent pas vraiment dans les interventions de l'UNODC alors que l'agence est consciente du potentiel d'abus depuis de longues années.

Certains États donateurs sont en train de développer de nouveaux codes pour sauvegarder les droits de l'homme. Fin 2012 le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni a introduit dans son programme « Overseas Security and Justice Assistance » (OSJA – Protection et Assistance juridique à l'Étranger) des directives visant à identifier les risques d'avance et à les diminuer par conséquent, voire même à supprimer toute assistance au cas où ces démarches seraient inefficaces.

Il n'y a que quelques rares exemples dignes d'être mentionnés dans un environnement où toute dignité fait défaut. Les directives quant au respect des droits de l'homme dans le cadre de la toxicomanie sont trop souvent officieuses, ad hoc ou sans recommandations formelles pour éviter des abus.

Ceci n'est pas uniquement une question de points de vue différents mais c'est aussi une question de droit. Le droit international interdit aux États et aux organisations internationales de soutenir ou de favoriser des actes reconnus comme illicites (c.-à-d. les actes qui violent les conventions internationales y compris les atteintes aux droits de l'homme).

Ce rapport se concentre sur deux cas bien précis: la peine de mort et les centres de détention pour toxicomanes. Ces cas montrent les liens entre les financements internationaux de la lutte anti-drogue et les violations des droits de l'homme; le droit à une vie sans torture, sans traitement cruel, inhumain et dégradant; la liberté sans détention arbitraire; la liberté sans esclavage ni travaux forcés. Ce ne sont pas les seuls domaines où le financement international va à l'encontre des droits de l'homme, mais ce sont deux exemples incontestables qui mettent en évidence la nécessité absolue d'un contrôle renforcé pour empêcher que des États ne subventionnent des violations des droits de l'homme avec leurs euros ou leurs dollars.

Les conséquences sont loin d'être abstraites; elles sont visibles dans la vie et l'état de santé de milliers de personnes dans le monde entier.

Des prisonniers ont reporté avoir été battus avec des briques ou fouettés et avoir souffert de symptômes d'abstinence sans aide médicale adéquate. On leur a administré des médicaments inconnus, ils ont enduré des coups et des blessures et ont dû se soumettre à des expériences scientifiques. Ils ont subi des traitements dégradants ayant été forcés à ramper dans des excréments d'animaux et à avaler de l'eau sale.



RECOMMANDATIONS

Les États donateurs et les agences qui opèrent, y compris les agences des Nations Unies, devraient:

- **ADOPTER** des directives claires basées sur les normes internationales des droits de l'homme pour l'assistance financière, technique et autre, fournie pour la lutte contre les stupéfiants, la réduction de la demande ou des projets liés (tels que la programmation concentrée sur H.I.V.) dans les États bénéficiaires.
- **FAIRE UN AUDIT** des financements en cours et des activités prévues pour garantir la conformité des procédés à fin d'assurer qu'aucun financement ou programme ne contribue (directement ou indirectement) à des violations des droits de l'homme internationaux, y compris le droit à la vie et les interdictions de la détention arbitraire, du travail forcé, de la torture et du traitement cruel, inhumain ou dégradant.
- **PRENDRE DES MESURES IMMÉDIATES** concernant les problèmes qui ont été mis en évidence au cours de cet audit et arrêter le soutien si les gouvernements refusent de mettre fin à l'abus.
- **METTRE EN OEUVRE** un système transparent d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme pour inclure les évaluations des risques à la base, pour agir par rapport au risques identifiés tout au long de la durée des projets et l'évaluation de chaque projet quant aux risques identifiés et aux mesures prises.

EXEMPLES

IRAN: CHIENS DÉTECTEURS DE DROGUES

La France a fourni des chiens détecteurs de drogues aux responsables de la lutte anti-drogue en Iran par le projet IRNI50 de l'UNODC⁵. Pendant un mois, les chiens ont été entraînés par un expert français en Iran⁶ et ont ensuite été répartis aux points de contrôle et aux frontières⁷.

Ces chiens ont été utilisés dans des saisies de tonnes de drogues illégales⁸. Selon l'UNODC, en 2010, les unités des chiens chercheurs de drogues ont saisi plus de 33 tonnes de drogues différentes, équivalant à presque 8% du total des saisies effectuées dans le pays pendant la même période⁹. Le nombre des saisies de drogues à l'aide de chiens détecteurs a augmenté considérablement en 2011¹⁰. Pendant cette période, les exécutions augmentaient aussi. Tous les gouvernements qui soutiennent ce projet se prononcent cependant pour l'abolition de la peine de mort.

IRAN: SCANNERS CORPORELS

Des scanners corporels ont été fournis, par le projet IRNI50 de l'UNODC, à la police des stupéfiants de l'Iran - un projet de 3,3 millions de dollars financé par la Belgique, la France, l'Irlande, le Japon et le Royaume-Uni¹¹. Après l'installation des scanners corporels, les saisies dans les aéroports iraniens se sont multipliées par douze¹², et les exécutions en Iran ont doublé par rapport aux deux années précédentes. En 2010 et 2011, plus de 1.000 de personnes ayant commis des délits de drogues ont été exécutés en Iran, plus du triple que pendant la période biennale précédente¹³.

⁵République Française (n.d.) Cooperation against drug trafficking: a new step in the cooperation between France and Iran against drug trafficking, disponible en ligne à l'adresse: www.ambafrance-ir.org/article.php3?id_article=617 (date de dernier accès: 30 juin 2011); Iran, information document on behalf of the Political Committee par Josette Durieu (France, Groupe Socialiste), Doc. A/2078, 28 Juin 2010, Section VII, disponible en ligne à l'adresse: www.assembly-weu.org/en/documents/sessions_ordinaires/rpt/2010/2078.php?PHPSESSID=f4dced2b91df166f3a973bbc25f527ff#P322_73662 (date de dernier accès: 30 juin 2011).

⁶République Française, Cooperation against drug trafficking, op. cit.

⁷UNODC Rapport intermédiaire annuel 2008, INRI50, une copie est dans les dossiers de l'auteur

⁸Quartier général iranien du contrôle de drogue (2012) Rapport annuel, République islamique d'Iran: Contrôle des drogues en 2011

⁹UNODC (27 juin 2011) Les capacités iraniennes des chiens détecteurs de drogues sont cultivées par l'UNODC

¹⁰Quartier général iranien du contrôle de drogue (2012) Rapport annuel, République islamique d'Iran: Contrôle des drogues en 2011

¹¹UNODC Rapport intermédiaire annuel 2010, INRI50, une copie est dans les dossiers de l'auteur

¹²FARS agence de presse (3 mai 2010) Iran reports 12-time increase in drugs' seizure at airports

¹³Voir UK Foreign and Commonwealth Office (mars 2011) Human Rights and Democracy: the 2010 Foreign & Commonwealth Office Report, p. 204, et Iran Human Rights (2012) Annual Report: Death Penalty in Iran 2011.

La proportion de délinquants toxicomanes est compatible avec les sources de l'Harm Reduction International qui affirment que le gouvernement iranien a attesté que 90 pour cent des personnes exécutées étaient des délinquants de drogue. Pour la période biennale précédente, voir: P. Gallahue (2011) The Death Penalty for Drug Offences: Global Overview 2011 – Shared Responsibility and Shared Consequences, London: Harm Reduction International.

Projet: Contrôle intégré des frontières dans la République islamique d'Iran (IRN/I50, 2007-2011)

Mise en œuvre par: UNODC

Bénéficiaire: Iran

Donateurs: Belgique, France, Irlande, Japon, Royaume-Uni

Budget: 3,4 millions de dollars USD

Résultats: Établissement des bureaux de liaison aux frontières; fourniture des scanners corporels pour l'utilisation dans les principaux aéroports internationaux, ayant pour conséquence douze fois plus d'arrestations; mise en place des ressources matérielles telles que des chiens détecteurs de drogues, des véhicules et des kits de dépistage

Préoccupation: Plus de 1.000 personnes exécutées à cause de drogues de 2010 jusqu'en 2011 (plus du triple que pendant la période biennale précédente)

Projet: Promotion et renforcement des capacités des enquêtes guidées par le renseignement (IRN/I52, 2010-2011)

Mise en œuvre par: UNODC

Bénéficiaire: Iran

Donateurs: France, Royaume-Uni

Budget: 720.000 dollars USD

Résultats: Renforcement des capacités d'investigation de la police iranienne des stupéfiants, des douanes et d'autres agences responsables pour l'application des lois, par des formations, la fourniture d'équipement et le soutien pour les opérations conjointes aux frontières entre l'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan

Préoccupation: Plus de 1.000 personnes exécutées à cause de drogues de 2010 jusqu'en 2011 (plus du triple que pendant la période biennale précédente)